

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES D

ID : 064-200064160-20220407-2022_B6-DE

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, les membres du Comité syndical se sont réunis à Diusse sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	18
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	18
Dont pour	18
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. JONVILLE Bernard (suppléant de M. COUET-LANNES Patrick), M. LABROSSE Pierre, M. LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie), Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie.

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie.

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2022-B6 : FINANCES – TARIFICATION SOCIALE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE**RAPPORT**

Mme la Présidente informe le comité syndical du travail engagé par les élus de la commission Administration Finances et de la commission Education Animation pour évaluer les conditions de la mise en œuvre d'une tarification sociale des services.

A travers cette démarche, la collectivité souhaite se donner les moyens de garantir l'accès de tous aux services publics locaux que nous portons, tout en mettant en place des grilles tarifaires plus justes et en limitant autant que possible les impayés.

Aussi, parmi les services publics portés par le syndicat, celui de la restauration scolaire prend une place toute particulière car il vise à garantir aux enfants l'accès à un repas quotidien équilibré à un prix accessible au plus grand nombre.

La tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus ou du nombre d'enfants du foyer. Il s'agit donc d'une tarification progressive calculée sur la base des revenus ou du quotient familial. Les différentes tranches de prix sont fixées librement par l'assemblée délibérante et s'appliquent à l'ensemble des élèves des écoles du territoire.

La cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants.

Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger » avec un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. Mettre en place d'une tarification sociale des cantines, c'est donner à chaque enfant les moyens de la réussite.

Dans le cadre de cette politique publique, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Ainsi, une aide financière est accordée aux communes ou groupements communaux éligibles qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. Cette aide financière peut aller jusqu'à 3 € **par repas facturé à 1 € ou moins.**

Depuis le 1^{er} avril 2021 les communes (ou groupements) pouvant être soutenues sont celles éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation ».

Par ailleurs, à ce jour la tarification du service ALSH comprend un tarif pour la demie journée d'accueil (4,5 €) et pour la journée d'accueil (9 €) sans tarification du repas.

Enfin, depuis plusieurs mois, le syndicat des écoles doit faire face à une augmentation des charges du service restauration scolaire, que ce soit pour les repas préparés par la cuisine centrale du collège (augmentation de 6% du prix unitaire du repas facturé au syndicat depuis le 1^{er} janvier 2022), par l'ESAT de Diusse pour les repas de l'ALSH (augmentation de 22% du prix unitaire du repas facturé au syndicat depuis le 1^{er} mars 2022) ou pour les charges de fonctionnement de la cantine de Diusse (approvisionnement en denrées alimentaires, coût des énergies, masse salariale...) où les repas sont préparés sur place.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de mettre en œuvre une grille tarifaire du service restauration, applicable en période scolaire et extrascolaire, plus juste entre les familles et plus cohérente avec le coût de revient de ce service pour la collectivité.

Considérant le coût de revient moyen d'un repas pour la collectivité calculé pour l'année 2021 à **7,8 €** par repas

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement du service restauration scolaire pour la collectivité

Considérant que le Syndicat des écoles est désormais éligible à l'aide d'Etat dans le cadre du dispositif Cantine à 1 €

Considérant que tous les enfants scolarisés dans les écoles du territoire doivent pouvoir bénéficier d'un repas quotidien équilibré à un prix accessible au plus grand nombre

Mme la Présidente propose au comité syndical d'adopter à compter de lu 11 juillet 2022, pour les services restauration en période scolaire et extrascolaire, l'une des grilles tarifaires suivantes :

Scénario 1

Tranches QF	Tarif 1 et 2 enfants	Tarif plus de 2 enfants
0 à 750	1,0 €	1,0 €
751 à 1200	3,20 €	3,02 €
plus de 1200	3,48 €	3,28 €

Scénario 2

Tranches QF	Tarif 1 et 2 enfants	Tarif plus de 2 enfants
0 à 750	1,0 €	1,0 €
751 à 1200	3,48 €	3,28 €
plus de 1200	3,69 €	3,48 €

Scénario 3

Tranches QF	Tarif 1 et 2 enfants	Tarif plus de 2 enfants
0 à 750	1,0 €	1,0 €
751 à 1200	3,20 €	3,02 €
plus de 1200	3,69 €	3,48 €

Scénario 4

Tranches QF	Tarif 1 et 2 enfants	Tarif plus de 2 enfants
0 à 750	1,0 €	1,0 €
751 à 1200	3,48 €	3,28 €
plus de 1200	4,00 €	3,77 €

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à compter de lu 11 juillet 2022, pour les services restauration en période scolaire et extrascolaire, la grille tarifaire suivante :

Scénario 2

Tranches QF	Tarif 1 et 2 enfants	Tarif plus de 2 enfants
0 à 750	1,0 €	1,0 €
751 à 1200	3,48 €	3,28 €
plus de 1200	3,69 €	3,48 €

AUTORISE la présidente à signer tous les documents permettant la participation de l'Etat à la mise en œuvre de cette tarification sociale

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

